



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Fêtes de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 14 décembre 2021 à 14 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Belizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du caucus.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, François Léveillé, directeur du Bureau du conseiller désigné, M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Martin Beaulieu, Catherine Bellemare, Mathieu Bélanger, Alexandra Boivin, Linda Brouillette, Yvan Moreau et Mario St-Pierre.

### **CAUP20211214-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE**

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 14 décembre 2021.

Louis Sabourin prend la parole au sujet de l'épandage des pesticides (BTI). Monsieur Champagne indique que ce sujet est un point hors de l'ordre du jour pour la séance d'aujourd'hui, mais qu'une présentation aura lieu en public au CE cette semaine sur ce dossier.

- 4.7** **Projet numéro 127542** - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-13-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'harmoniser les dispositions relatives aux enceintes aux dispositions des règlements québécois sur la sécurité des piscines
- 4.8** **Projet numéro 127554** - Projet de Règlement numéro 532-13-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'harmoniser les dispositions relatives aux enceintes aux dispositions des règlements québécois sur la sécurité des piscines
- 4.11** **Projet numéro 127540** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 501-65-2021 modifiant le Règlement d'administration des Règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but de préciser les renseignements et documents requis lors d'une demande de permis de construire pour une piscine résidentielle

Une discussion est entamée relativement aux nouvelles normes applicables aux enceintes des piscines :

- Enjeu pour la sécurité de nos enfants selon monsieur le conseiller Gilles Chagnon. Demande de retirer les projets de règlement aux items 4.7, 4.8 et 4.11 afin qu'ils fassent l'objet de discussions plus poussées lors d'un comité plénier.

- Monsieur Mathieu Bélanger explique que la réglementation doit faire l'objet de modifications suivant l'adoption d'une loi provinciale à cet effet. Il n'y aura plus de droits acquis quant à l'absence de clôture autour des piscines installées avant 2010. À partir de 2023, tous les citoyens qui ont une piscine devront régulariser leur situation pour être conformes à la nouvelle législation du gouvernement du Québec, et ce, malgré le fait qu'ils bénéficiaient de droits acquis.
- La norme de 1,5 m imposée par la Ville de Gatineau est plus exigeante que la norme provinciale qui est de 1,2 m. La Ville souhaite harmoniser ses normes avec la législation provinciale et simplifier la compréhension des citoyens lors de l'installation de piscine.
- Pour les personnes ayant des clôtures de 1,5 m, la situation reste telle quelle alors que les personnes qui souhaitent s'installer de nouvelles piscines pourront respecter la norme de 1,2 m.
- Monsieur Bélanger précise que tous les types de piscines sont sujets à l'obligation de clôturer son terrain.
- Monsieur Champagne émet des réserves quant au fait que la réglementation provinciale en cette matière mette en danger la sécurité des enfants.

**4.4 Projet numéro 127390 - PPCMOI - Construire une habitation multifamiliale de 51 logements - 19 à 21, rue du Patrimoine - District électoral d'Aylmer - Steven Boivin**

Après discussion avec le promoteur du projet et les associations de résidents, monsieur le conseiller Steven Boivin demande le retrait de l'item 4.4 afin de reporter le projet à la séance de février. Le promoteur souhaite tenir une rencontre de consultation en janvier avec les parties prenantes afin de présenter le projet et ces enjeux.

L'item 4.4 est retiré de l'ordre du jour, les membres du conseil sont d'accord.

**4.5 Projet numéro 126658 - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-11-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'autoriser l'usage « Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles » dans la zone CO-14-039 - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais**

**4.6 Projet numéro 126660 - Projet de Règlement numéro 532-11-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'autoriser l'usage « Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles » dans la zone CO-14-039 - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais**

Suivant une discussion avec le promoteur, madame la conseillère Anik Des Marais demande à ce que les items 4.5 et 4.6 soient retirés de l'ordre du jour et reportés à une séance ultérieure. Elle mentionne que l'enjeu de ce projet est la construction d'une station-service dans un écoquartier où le promoteur s'est targué de mettre de l'avant un accès à des commerces de proximités en favorisant le transport actif. L'instauration d'une station-service à cet endroit n'est pas dans l'esprit du projet immobilier.

En complément d'information relativement à ces items, monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'une transition énergétique est en branle vers l'électrification des automobiles et que les besoins en énergie fossile sont encore présents pour l'instant. Il propose que le projet prévoit, éventuellement, des bornes à hautes vitesses.

Les items 4.5 et 4.6 sont retirés de l'ordre du jour, les membres du conseil sont d'accord.

**6.4** **Projet numéro 127536 --> CES - Règlement numéro 905-2021 autorisant une dépense et un emprunt de 852 985 \$ pour financer la participation de la Ville de Gatineau au programme AccèsLogis 2021-2022**

Monsieur le conseiller Louis Sabourin adresse son inquiétude quant à la disparition du programme provincial d'AccèsLogis annoncée le 25 novembre dernier par le ministre des Finances Éric Girard.

Il pose les questions suivantes :

- En vue de la disparition du Programme AccèsLogis, qu'advindra-t-il des sommes investies par la Ville. Sommes-nous assurés que ces montants seront réservés à du logement social dans le cas où il n'y aurait plus de programme accès logis?
- Dans le cas où le programme n'existe plus, qu'advient-il de la Ville mandataire?
- Cette question a-t-elle été abordée lors de la rencontre entre la mairesse et madame la ministre Andrée Laforest des Affaires municipales et de l'Habitation?

Monsieur Mathieu Bélanger explique que suivant la mise à jour économique, des nouvelles mesures ont été annoncées, notamment :

- Nouveau programme d'aide à la construction de logements abordables;
- Programme d'aide directe afin d'aider les ménages à faibles revenus de payer leur loyer dans le cadre du PSL (Programme de Supplément au Loyer);
- Modernisation du Programme Allocation-Logement.

Il mentionne qu'aucun détail n'a été donné au terme de la mise à jour économique et qu'il est difficile pour l'administration de commenter la suite des choses dans ce dossier, principalement quant au rôle de la Ville de Gatineau à titre de mandataire. Des discussions ont lieu avec la SHQ et le MAMH à cet effet.

Madame la mairesse France Bélisle explique que le sujet a été traité lors de sa rencontre avec la ministre Laforest. Selon la ministre, le programme AccèsLogis ne sera pas aboli, mais fera l'objet d'une nouvelle mouture et que son intention n'est pas le laisser tomber le programme, mais de le revamper.

Monsieur Moran propose que le conseil devrait se pencher sur la question de l'avenir du logement abordable puisque nous vivons une crise du logement à l'heure actuelle. Les membres du conseil devraient se demander qu'ils souhaitent pour la Ville de Gatineau en matière de logements abordables.

Madame la mairesse France Bélisle indique que La Ville de Gatineau doit se questionner sur la façon de faire les choses puisqu'elle n'a pas livré, dans les dernières années, le nombre de logements abordables pour lesquels elle s'était engagée.

**7.1 Projet numéro 127557 - Abolition de la Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement et création de la Commission du développement du territoire et de l'habitation et de la commission sur l'environnement et la lutte aux changements climatiques**

Madame la conseillère Anik Des Marais fait part de sa préoccupation quant à la séparation de la Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement en deux commissions distinctes. Elle mentionne qu'il sera important de détailler les mandats de ces deux nouvelles commissions afin de bien saisir le rôle de chacune d'elle puisque le développement du territoire et l'environnement sont intimement liés.

De plus, elle indique qu'en raison de la création de deux nouvelles commissions, les experts qui s'intéressent au développement du territoire et à l'environnement seront doublement sollicités.

Étant membre des Commissions sur l'agriculture, le développement du territoire et de l'environnement, elle s'engage à assurer une coordination de l'information entre ces trois comités afin d'assurer une cohérence.

En réponse à madame Des Marais, madame la mairesse indique que la création de ces commissions vient à répondre au questionnement soulevé.

**7.3 Projet numéro 127562 - Modifications des statuts et des règlements des comités et commissions de la Ville de Gatineau**

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet propose que l'adoption de l'item 7.3 soit reportée suite à l'adoption des nominations aux divers comités et commissions. À cet effet, monsieur Champagne indique que les nominations se retrouvaient à la section des ajouts uniquement parce qu'elles ne faisaient pas partie de la première mouture de l'ordre du jour.

Madame la conseillère Caroline Murray, appuyée de monsieur le conseiller Louis Sabourin propose l'amendement suivant :

- Maintenir le nombre de sièges de la Commission Gatineau, Ville en santé à trois sièges au lieu de deux.

Madame la conseillère Caroline Murray propose que si cet amendement est adopté, elle propose de nommer madame la conseillère Isabelle N. Miron à titre de membre.

L'impact budgétaire pour le maintien de ce poste serait de 3 000,00 \$.

Monsieur Blondin indique le nombre de sièges sur les comités et commissions un impact sur l'enveloppe budgétaire attribuée pour ces postes. Si des postes sont ajoutés, le montant prévu à cet effet sera dépassé.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne procède avec le vote :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENTE</b>
M <sup>me</sup> Caroline Murray	M. Steven Boivin	M <sup>me</sup> Louise Boudrias
M <sup>me</sup> Bettyna Bélizaire	M. Gilles Chagnon	
M <sup>me</sup> Anik Des Marais	M. Jocelyn Blondin	
M. Steve Moran	M. Mike Duggan	
M <sup>me</sup> Isabelle N. Miron	M <sup>me</sup> Olive Kamanyana	
M. Louis Sabourin	M. Denis Girouard	
M <sup>me</sup> Tiffany-Lee Norris Parent	M. Jean Lessard	
M <sup>me</sup> Alicia Lacasse-Brunet	M. Mario Aubé	
	M. Edmond Leclerc	
	M. Daniel Champagne	
	M <sup>me</sup> France Bélisle	

Monsieur le président déclare la proposition d'amendement rejetée.

Madame la conseillère Anik Des Marais se questionne à savoir s'il est possible d'ajouter un membre élu à la Commission de l'environnement puisque madame la mairesse agit à titre de coprésidente et qu'en raison de son horaire chargé, elle ne pourra pas toujours être présente aux rencontres de la commission.

Madame la mairesse France Bélisle indique que l'intention de la Commission sur l'environnement est d'assurer une coprésidence avec une personne de l'externe. De plus, elle mentionne que c'est une nouvelle commission dont les besoins ont été discutés lors du Lac-à-l'épaule.

Madame la conseillère Caroline Murray pose une question sur la coprésidence des comités commissions ainsi que sur l'accès et le salaire de ces membres externes. En outre, elle demande si madame la mairesse touche les montants prévus pour la présidence du comité exécutif et de la Commission de l'environnement.

La nomination des coprésidents de comités et commissions devra être entérinée par le conseil municipal. Quant à l'accès de la coprésidence à l'administration, ils pourront avoir accès aux documents à ce titre.

Quant à la rémunération de la mairesse, cette dernière ne touche pas de salaire à titre de présidente du comité exécutif. Toutefois, au niveau de la coprésidence de la Commission de l'environnement, il n'y a pas de rémunération de prévu pour la coprésidence de cette commission.

- 9.1** **Projet numéro 127307** - Patrimoine - Modifier la corniche du bâtiment - 42-44, rue Laval - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran (Recommandation défavorable du CLP)

Suivant des discussions avec le promoteur, monsieur le conseiller Steve Moran demande de retirer l'item de l'ordre du jour et de reporter l'item à une séance ultérieure. Les membres du conseil sont d'accord.

- 9.9** **Projet numéro 127433** - Patrimoine - Abattre trois arbres - 156, rue de l'Épée - District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Olive Kamanyana

Précision de madame la conseillère Olive Kamanyana relativement aux arbres qui seront abattus. Ces derniers ont été identifiés comme étant des arbres morts par le Service de l'environnement.

Monsieur Mathieu Bélanger indique que ces arbres sont sur le site du cimetière Barber, un site patrimonial. Le propriétaire a fait la demande pour faire l'abattage d'arbres morts. Il y aura plantation de trois nouveaux arbres pour les remplacer. Monsieur Bélanger précise que toute intervention sur un site patrimonial doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal.

- 12.1** **Projet numéro 127257 --> CES** - Vente de gré à gré d'une partie du lot 2 420 966 du cadastre du Québec - Qualizra immobilier inc. - District électoral du Lac-Beauchamp - Denis Girouard

Intervention de madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet pour demander que du logement abordable soit prévu au projet proposé par le promoteur. Elle mentionne que le but de cette vente est d'ajouter une parcelle de terrain pour construire un immeuble. Comme la Ville vend un terrain, elle souhaite que l'acquéreur y prévoit du logement social.

Monsieur Bélanger donne quelques éléments d'information à l'effet qu'un avis de consultation est envoyé à l'ensemble des services afin de valider s'ils ont des intérêts pour la réalisation d'objectifs municipaux. Le Service de l'urbanisme et du développement durable vérifie toujours si la réalisation d'un projet AccèsLogis est possible. Dans le dossier en objet, il n'y a pas eu d'avis favorable pour que la Ville conserve le terrain. Monsieur Bélanger mentionne que la politique des Biens immobiliers ne prévoit pas d'obligation pour le promoteur de fournir un certain nombre d'unités de logements abordables lors d'acquisition de terrain.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande s'il est possible d'entamer une discussion avec le promoteur actuel parallèlement à la vente de cette parcelle de terrain. Monsieur Champagne mentionne que la Ville n'a pas les outils nécessaires pour exiger un certain nombre d'unités de logement social.

**19.1** **Projet numéro 127342** - Approbation du Règlement numéro 165 de la Société de transport de l'Outaouais autorisant un emprunt de 3 100 000 \$ pour l'acquisition de deux autobus électriques de 12 mètres pour les années 2022-2023

Monsieur le conseiller Mike Duggan fait part de ses félicitations pour cette initiative.

Monsieur Girouard demande si une subvention a été accordée par le gouvernement provincial pour l'acquisition de ces autobus. Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin indique que c'est une subvention que la Ville reçoit dans le cadre du programme d'électrification des véhicules qui est partagé entre plusieurs villes du Québec.

Madame la conseillère Anik Des Marais se questionne sur les modifications aux garages d'autobus pour installer les bornes nécessaires et si ces modifications sont prévues au prix d'achat. Des modifications seront faites aux deux garages de la STO et elles sont comprises dans l'emprunt de 3 100 000 \$.

**26.2** **Projet numéro 127508 --> CES** - Amendement au protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Fondation Forêt Boucher afin de prolonger la durée de l'entente et d'autoriser une contribution financière additionnelle en 2022 - District électoral de Deschênes - Caroline Murray

Intervention de madame la conseillère Caroline Murray. Des discussions ont eu lieu avec la Fondation de la Forêt Boucher. Elle demande un engagement public pour aviser que le résidu de la contribution financière sera remis suivant l'étude du budget en janvier 2022.

Monsieur Martin Beaulieu indique que la Ville de Gatineau ne peut pas s'engager dans un protocole d'entente de 390 000 \$ puisque les fonds actuels sont de 215 000 \$ pris dans la réserve de la forêt urbaine. Pour l'instant, il n'est pas possible de l'indiquer au protocole d'entente actuel.

**27.2** **Projet numéro** - Adoption du programme du conseil 2021-2025

Madame Bélisle prend la parole pour mettre en contexte le programme du conseil qui est déposé la présence séance. Elle fait un rappel de la démarche a eu lieu pour en venir à l'élaboration ce programme.

Le programme du conseil 2021-2025 contient 7 orientations avec des engagements qui y sont liés.

Madame Lacasse-Brunet demande de créer un programme qui avait des aspirations qui regrouperaient tous les membres du conseil. Une fois les grandes orientations établies, elle demande à ce que les moyens soient précisés. Elle souhaitait que certaines résolutions soient approfondies.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne la possibilité d'être plus pointus dans les actions proposées et fait état de l'absence d'une mention du projet de tramway dans le secteur Ouest.

Monsieur le conseiller Steve Moran remercie l'ensemble des conseillers municipaux et partage les inquiétudes de ses collègues quant au manque d'ambition du programme. Il soulève que le programme est généralement très bon et souhaite que ce programme permette plus de transparence et favorise une plus grande participation citoyenne.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne rappelle l'importance du message général dans le programme du conseil quant au transport actif sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau. Le tramway est un projet important, toutefois prévoir des actions trop précises pour cet élément vient fermer la porte quant à la discussion. Le programme du conseil est bon tel que proposé et qu'il répond aux ambitions du présent conseil.

Madame la conseillère Olive Kamanyana se dit enchantée d'avoir travaillé sur ce programme avec tous les élus. Programme à la hauteur des ambitions du conseil.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne que c'est un bon programme, mais qu'il manque de précision.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que les études indiquent que le besoin n'est pas uniquement un système structurant dans l'ouest principal, mais un tramway dans l'ouest. Elle est d'avis que ce projet doit être précisé dans le programme puisque le projet est déjà bien avancé. Elle reconnaît qu'il y a également un problème de transport structurant dans l'est de la Ville.

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique être contre l'amendement proposé et favorable au programme tel que présenté.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc indique qu'il est en désaccord avec le fait que le programme manque d'ambition parce qu'il ne mentionne pas de moyen précis. Le projet de tramway dans l'ouest ne devrait pas déroger aux règles claires établies lors de l'élaboration du programme.

Monsieur le conseiller Steve Moran souhaite que le programme réponde aux besoins de la Ville quant au transport en commun, à la crise climatique et à la crise du logement. Il y a un consensus clair sur l'implantation d'un tramway dans l'ouest.

Monsieur le conseiller Steven Boivin donne son appui au projet de tramway dans l'ouest. Le conseil voulait se doter d'orientation claire et éviter de spécifier les moyens dans le programme du conseil.

Monsieur le conseiller Denis Girouard est d'avis que le programme est tout à fait ambitieux tel qu'il est présent.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que l'endroit où il sera possible de chiffrer l'ambition sera dans les plans d'actions dans lesquels se retrouveront des indicateurs de performance.

Madame la conseillère Caroline Murray, appuyée de monsieur le conseiller Steve Moran propose l'amendement suivant :

- Intégrer l'élément du tramway du secteur ouest à même le programme du conseil 2021-2025

Monsieur le conseiller Daniel Champagne procède avec le vote :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENTE</b>
M <sup>me</sup> Caroline Murray	M. Steven Boivin	M <sup>me</sup> Louise Boudrias
M <sup>me</sup> Anik Des Marais	M. Gilles Chagnon	
M. Steve Moran	M <sup>me</sup> Bettyna Bélizaire	
M <sup>me</sup> Isabelle N. Miron	M. Jocelyn Blondin	
M. Louis Sabourin	M. Mike Duggan	
M <sup>me</sup> Tiffany-Lee Norris Parent	M <sup>me</sup> Olive Kamanyana	
M <sup>me</sup> Alicia Lacasse-Brunet	M. Denis Girouard	
	M. Jean Lessard	
	M. Mario Aubé	
	M. Edmond Leclerc	
	M. Daniel Champagne	
	M <sup>me</sup> France Bélisle	

Monsieur le président déclare la proposition d'amendement rejetée.

Monsieur Champagne fait un bref rappel des rôles et responsabilités des comités et commissions. La portée de leurs travaux demeure au niveau stratégique et les aspects opérationnels relèvent de la compétence du comité exécutif.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron souhaite apporter une correction à l'item 28.20 quant à la Fondation des aînés de l'Outaouais qui est situé dans son quartier et que le nom de monsieur Lessard devrait être corrigé puisqu'une coquille s'est glissée dans le projet de résolution. Tous les membres du conseil sont d'accord pour procéder à cette modification.

**28.17** **Projet numéro 127612** - Nomination des membres de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne que les trois membres de cette commission sont des hommes. La question des sports et des loisirs est une question sensible à Gatineau suivant la politique d'égalité.

Madame Des Marais et monsieur Moran appuient la demande de madame N. Miron à l'effet qu'il y ait une représentation féminine sur ce comité.

Madame la mairesse France Bélisle indique partager cette vision et précise que les élus ne sont pas les seuls membres à siéger sur les comités.

Madame la conseillère Caroline Murray, appuyée de madame la conseillère Norris Parent propose l'amendement suivant :

- Remplacement de monsieur le conseiller Denis Girouard à titre de membre de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire par madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent

Monsieur le conseiller Daniel Champagne procède avec le vote :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENTE</b>
M <sup>me</sup> Caroline Murray	M. Steven Boivin	M <sup>me</sup> Louise Boudrias
M <sup>me</sup> Bettyna Bélizaire	M. Gilles Chagnon	
M <sup>me</sup> Anik Des Marais	M. Jocelyn Blondin	
M. Steve Moran	M. Mike Duggan	
M <sup>me</sup> Isabelle N. Miron	M <sup>me</sup> Olive Kamanyana	
M. Louis Sabourin	M. Denis Girouard	
M <sup>me</sup> Tiffany-Lee Norris Parent	M. Jean Lessard	
M <sup>me</sup> Alicia Lacasse-Brunet	M. Daniel Champagne	
M. Mario Aubé	M <sup>me</sup> France Bélisle	
M. Edmond Leclerc		



Monsieur le président déclare la proposition d'amendement adoptée à la majorité.

L'amendement est adopté sur division.

**28.10** **Projet numéro 127619** - Nomination des membres de la Table de concertation du vivre-ensemble et de l'immigration

Monsieur le conseiller Steve Moran demande qu'elle est la composition actuelle de la Table de concertation. À l'heure actuelle, les membres proposés sont les suivants :

- Steve Moran, président;
- Bettyna Bélizaire, vice-présidente

Toutefois, madame la conseillère Bettyna Bélizaire ne peut pas siéger sur ce comité en raison d'un potentiel conflit d'intérêts. À cet égard, madame la mairesse propose un amendement à l'effet que madame Norris Parent remplace madame Bélizaire. Tous les membres du conseil sont d'accord et aucun vote n'est tenu.

Proposé par madame la conseillère Bettyna Bélizaire, appuyée de madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent de nommer les membres du conseil suivants au sein de la Table de concertation du vivre-ensemble et de l'immigration de Gatineau :

- Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, présidente;
- Monsieur le conseiller Steve Moran, vice-président.

Aucun vote n'est demandé, monsieur le conseiller Champagne déclare l'amendement adopté.

**28.18** **Projet numéro 127613** - Nomination des membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine

Monsieur le conseiller Denis Girouard, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Chagnon propose l'amendement suivant :

- Remplacement de madame la conseillère Isabelle N. Miron à titre de présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine par monsieur le conseiller Denis Girouard

POUR	CONTRE	ABSENT
M. Gilles Chagnon	M. Steven Boivin	M <sup>me</sup> Louise Boudrias
M. Jocelyn Blondin	M <sup>me</sup> Caroline Murray	
M <sup>me</sup> Olive Kamanyana	M <sup>me</sup> Bettyna Bélizaire	
M. Denis Girouard	M <sup>me</sup> Anik Des Marais	
M. Jean Lessard	M. Steve Moran	
M. Mario Aubé	M <sup>me</sup> Isabelle N. Miron	
	M. Louis Sabourin	
	M <sup>me</sup> Tiffany-Lee Norris Parent	
	M. Mike Duggan	
	M <sup>me</sup> Alicia Lacasse-Brunet	
	M. Edmond Leclerc	
	M. Daniel Champagne	
	M <sup>me</sup> France Bélisle	

Monsieur le président déclare la proposition d'amendement rejetée.

On indique que la situation aurait pu être traitée autrement en prenant le temps nécessaire pour trouver une solution plus adéquate.

Monsieur Moran dépose un avis de proposition afin de présenter une demande au gouvernement du Québec pour une localisation durable et responsable du centre hospitalier affilié universitaire (CHAU).

Monsieur Boivin dépose un avis de proposition à l'effet qu'un projet de résolution sera déposé afin que la Ville de Gatineau appuie financièrement la réalisation d'une étude sur la gestion des déplacements au parc des Cèdres et dans le quartier limitrophe, ainsi que l'élaboration d'une stratégie de mobilité durable pour le secteur.

Ces avis de propositions seront ajoutés à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal qui se tiendra à 19h00.

**Fin du caucus préparatoire public à 17 h 10.**